

Communiqué de presse

Pour publication immédiate

Changement de cap en immigration : La CRÉ de Montréal se réjouit des mesures annoncées par le MICC

Montréal, le 6 juillet 2009 - La Conférence régionale des élus de Montréal salue l'adoption, par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC), de mesures destinées à faciliter l'établissement permanent au Québec d'étudiants étrangers et de travailleurs temporaires spécialisés. L'initiative visant à accélérer le traitement des dossiers des candidats à l'immigration répondant aux besoins du marché du travail est également bien accueillie.

Dans un contexte de ralentissement démographique, de pénurie de main-d'œuvre et de forte concurrence internationale pour attirer et retenir les meilleurs étudiants et travailleurs étrangers qualifiés, les mesures annoncées par le MICC tombent à point. Non seulement ciblent-elles trois catégories de population qui détiennent des compétences et des qualifications dont la région de Montréal a besoin pour soutenir son développement économique et se positionner encore davantage comme société de savoir, mais elles s'inscrivent de plus dans une approche renouvelée de l'immigration à laquelle la CRÉ de Montréal adhère entièrement. « Il s'agit réellement d'une approche proactive, qui table sur la rétention à long terme de l'immigration temporaire, qui agit sur l'irritant des lourdeurs administratives, bref qui est en phase avec le visage actuel de la mobilité internationale », de dire la présidente de la CRÉ de Montréal, Manon Barbe.

En octroyant un Certificat de sélection du Québec (CSQ) à tout étudiant étranger ayant complété sa formation secondaire professionnelle, collégiale technique ou universitaire dans une institution d'enseignement québécoise, et en accordant le même traitement aux travailleurs étrangers ayant travaillé au Québec pendant une période de 12 mois au cours des 24 derniers mois, le MICC allège considérablement le processus menant à la résidence permanente. C'est, au final, la rétention à long terme d'un plus grand nombre de ces étudiants et travailleurs étrangers temporaires qui en est facilitée.

« Nous sommes confiants que les mesures proposées contribueront de manière importante à attirer et à fidéliser à Montréal un nombre croissant d'étudiants étrangers et de travailleurs spécialisés et contribueront à positionner le Québec parmi le peloton de tête des pays les plus dynamiques à l'égard de ces bassins d'immigration au potentiel

exceptionnel », de déclarer Richard Deschamps, président de la démarche *Montréal, ville apprenante, de savoir et d'innovation* de la CRÉ de Montréal, qui a fait de l'attraction et de la rétention des étudiants étrangers l'un de ses principaux champs d'action.

Rappelons que la Conférence régionale des élus (CRÉ) a obtenu, de la part du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), le mandat de collaborer avec lui à la mise en œuvre de son Plan d'action visant à favoriser l'immigration permanente des étudiantes et étudiants étrangers inscrits dans des institutions d'enseignement québécoises, et qu'elle collabore d'autre part avec Montréal International (MI) et le MICC à la promotion de la résidence permanente auprès des travailleurs spécialisés de la région montréalaise.

La Conférence régionale des élus de Montréal regroupe les leaders politiques et socioéconomiques de l'île de Montréal. Elle a pour mandat de favoriser le développement de son territoire par une approche concertée et d'agir comme interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional.

- 30 -

Source : CRÉ de Montréal
Pour information : Mehdi Benboubakeur
Chargé de communication
Tél. : (514) 842-2400, poste 2220
Cell. : (514) 975-9835